

Bilan du marché du travail

2018



Avec une baisse de 0,4 % entre fin 2017 et fin 2018, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité [catégorie A] diminue en Centre-Val de Loire pour la 3^{ème} année consécutive, pour se fixer à 126 370 au dernier trimestre 2018. Les jeunes et les seniors ne bénéficient pas de cette évolution globale sur 2018, mais la situation semble s'améliorer pour toutes les classes d'âge vers la fin de l'année avec, sinon une baisse, du moins une stabilisation entre le 3^{ème} et le 4^{ème} trimestre.

Sur l'ensemble de 2018, le total des demandeurs d'emploi sans activité ou exerçant une activité réduite [catégories A, B, C] baisse également de 0,4 %, alors que leur nombre était en augmentation les années précédentes. Il s'établit ainsi à 218 560 au dernier trimestre.

Si cette diminution globale sur l'année ne concerne que les demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an, les demandeurs d'emploi de longue durée semblent eux aus-

si profiter d'un début d'amélioration entre le 3^{ème} et le 4^{ème} trimestre. Cette baisse de fin d'année des nombres de demandeurs d'emploi concerne d'ailleurs la quasi-totalité des départements de la région, tant pour la catégorie A que pour l'ensemble des catégories A, B, C.

Pour aider ces demandeurs d'emploi dans leur recherche, Pôle emploi a diffusé près de 272 000 offres d'emploi en Centre-Val de Loire sur l'année 2018. Ces offres sont directement déposées à Pôle emploi par les employeurs ou transmises par des sites partenaires. Les deux tiers d'entre elles concernent des emplois durables.

Sur l'ensemble du territoire national, le taux de chômage est sur une tendance de forte baisse depuis mi-2015. Même si l'évolution sur 2018 est moins homogène, tous les départements de la région bénéficient là aussi d'une amélioration au dernier trimestre.

D'autres indicateurs semblent indiquer une conjoncture régionale globalement favorable.

Ainsi, les entreprises de chaque département du Centre-Val de Loire ont consommé moins d'heures d'activité partielle en 2018 qu'en 2017. De même, l'emploi intérimaire et les déclarations préalables à l'embauche sont toujours en hausse en 2018. Leur rythme de croissance s'est malgré tout ralenti.

Parallèlement, les réformes des politiques de l'emploi se poursuivent en 2018. En janvier, Les contrats aidés sont transformés en Parcours emploi compétences, avec la volonté de faciliter l'accès des bénéficiaires à la formation et de leur fournir un accompagnement tout au long du parcours. En septembre, la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel réforme le contrat d'apprentissage, en simplifiant les démarches des entreprises et en facilitant l'accès des jeunes à ce dispositif.

Le nombre de demandeurs d'emploi diminue en fin d'année 2018

126 370 demandeurs d'emploi sans aucune activité professionnelle (catégorie A) sont inscrits à Pôle emploi en Centre-Val de Loire au dernier trimestre 2018 en termes de données CVS-CJO (définitions). Leur nombre avait nettement augmenté en 2014 et 2015, puis avait globalement diminué en 2016 et 2017. En 2018, cette évolution a été interrompue par une hausse assez nette au troisième trimestre, mais les demandeurs d'emploi de catégorie A sont ensuite repartis à la baisse au quatrième trimestre. Ils restent donc sur une tendance globale d'amélioration (-0,4 %) dans la région entre fin 2017 et fin 2018.

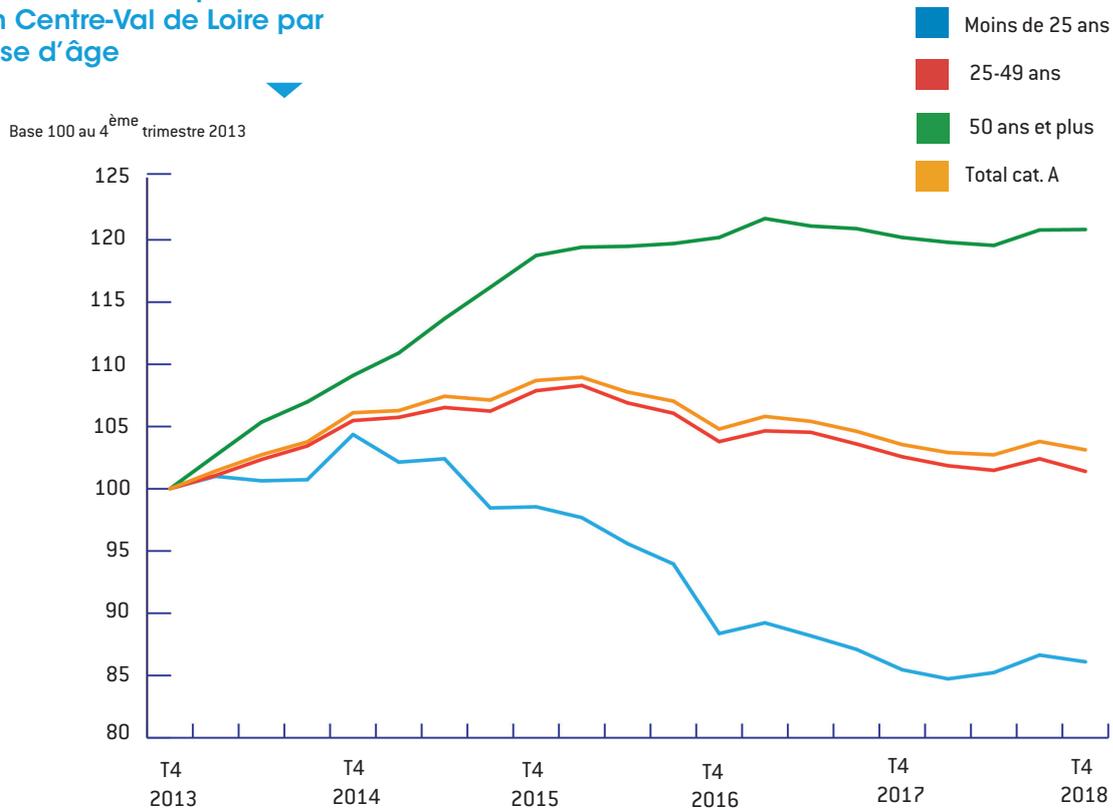
L'évolution du nombre de ces demandeurs d'emploi dépend toutefois fortement de leur âge. Ceux de moins de 25 ans sont passés de 22 010 à 18 950 entre fin 2013 et fin 2018, soit une baisse de presque 14 % en cinq ans. Même si cette diminution est en partie liée à la baisse globale des moins de 25 ans dans la population régionale, ces jeunes demandeurs d'emploi ont aussi profité de différentes mesures d'aide et d'accompagnement vers l'emploi dont ils constituent le public privilégié (contrats aidés, alternance, garantie jeunes ...).

A contrario, le nombre de demandeurs d'emploi seniors, de 50 ans et plus, connaît une hausse très nette depuis plusieurs années, avec une augmentation de plus de 20 % entre fin 2013 et 2018.

Le report de l'âge légal de la retraite, l'allongement de la durée de cotisation, la suppression de la dispense de recherche pour les demandeurs d'emploi de plus de 57 ans ont concouru à cette évolution, tout comme le vieillissement général de la population. Quant aux 25-49 ans, leur évolution sur le long terme est très proche de celle de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A.

Cependant, au cours de l'année 2018, ce sont les jeunes demandeurs d'emploi qui ont connu l'évolution la moins favorable : leur nombre a augmenté de 0,7 % entre le dernier trimestre 2017 et le dernier trimestre 2018. La hausse des demandeurs d'emploi seniors est un peu plus faible sur cette même année (+ 0,5 %). Il s'agit toutefois de la seule classe d'âge à ne pas avoir bénéficié d'une baisse au dernier trimestre 2018, mais seulement d'une stabilisation. L'amélioration globale des demandeurs d'emploi de catégorie A sur l'année concerne donc uniquement la classe d'âge intermédiaire, avec une baisse de 1,1 % au cours de 2018.

Demands d'emploi de cat. A en Centre-Val de Loire par classe d'âge



Source : Pôle emploi-Dares, STMT - Données CVS-CJO

L'amélioration au dernier trimestre 2018 concerne toutes les catégories de demandeurs d'emploi....

Les demandeurs d'emploi sont parfois inscrits à Pôle emploi tout en ayant une activité professionnelle réduite. Au quatrième trimestre 2018, ils sont ainsi 29 670 à exercer une activité réduite courte [catégorie B] et 62 520 à exercer une activité réduite longue [catégorie C] en Centre-Val de Loire (définitions). Au total, 218 560 demandeurs d'emploi sont donc inscrits en catégories A, B et C dans la région. Ce nombre est sur une tendance de long terme de forte augmentation, +15,5 % en cinq ans, essentiellement concentrée au sein de la catégorie C. Toutefois, toutes les catégories terminent l'année 2018 sur une baisse très nette au quatrième trimestre. Cette amélioration récente permet à l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C de diminuer globalement de 0,4 % entre fin 2017 et fin 2018.

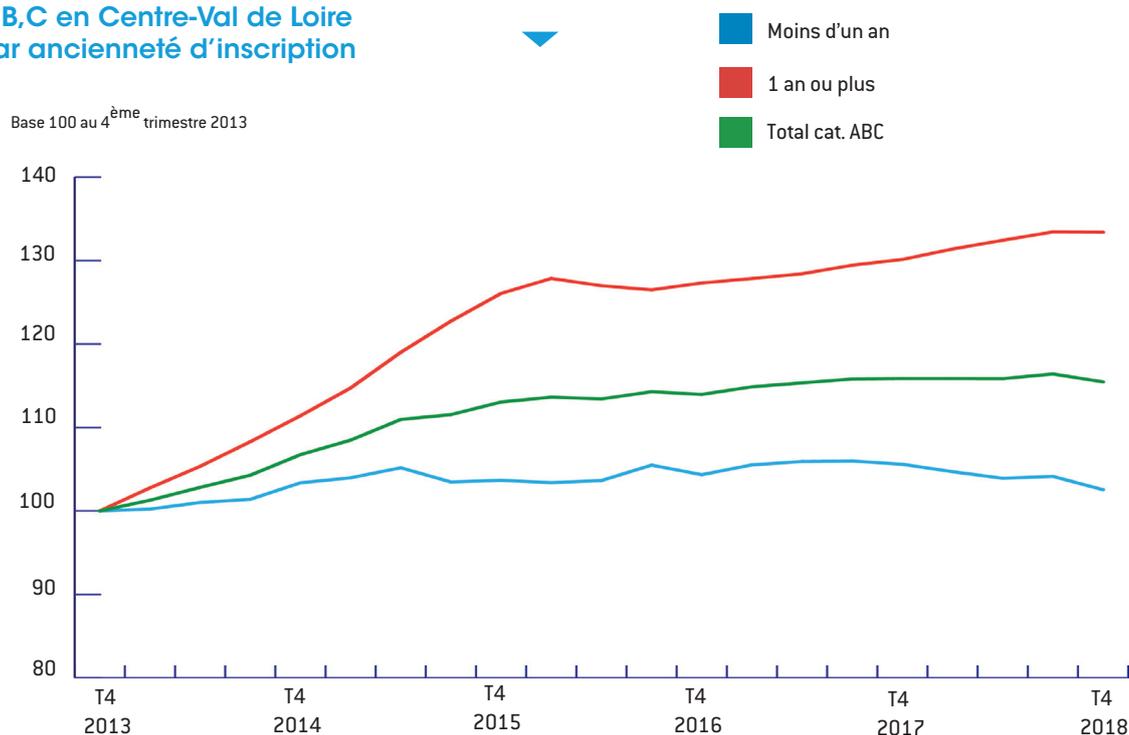
Si certains demandeurs d'emploi exercent une activité professionnelle réduite, il ne s'agit pas toujours de situations pérennes. Au contraire, les demandeurs d'emploi changent fréquemment de catégorie d'un mois sur l'autre.

Pour analyser leur difficulté à se réinsérer véritablement et durablement dans le monde du travail, il est ainsi plus pertinent d'étudier leur ancienneté d'inscription dans le total de ces catégories A, B, C, plutôt que dans chacune de ces catégories séparément.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C depuis moins d'un an reste relativement stable au cours du temps. Ainsi entre fin 2013 et fin 2018, il n'a crû que de 2,5 % dans la région. En revanche, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus a augmenté d'un tiers, passant de 79 280 à 105 750 sur cette même période de cinq ans. Or, ces personnes, qualifiées de demandeurs d'emploi de longue durée, constitue un public particulièrement éloigné de l'emploi.

Cependant, leur situation semble s'améliorer sur la fin de l'année 2018 : la hausse de ces demandeurs d'emploi de longue durée s'arrête au troisième trimestre, le quatrième trimestre se caractérisant même par une très légère baisse.

Demandeurs d'emploi de cat. A,B,C en Centre-Val de Loire par ancienneté d'inscription



Source : Pôle emploi-Dares, STMT - Données CVS-CJO

...ainsi que tous les départements de la région

Les diminutions des nombres de demandeurs d'emploi de catégorie A et de catégories A, B, C en Centre-Val de Loire au cours de l'année 2018 se retrouvent au niveau national. Entre fin 2017 et fin 2018, la baisse de la catégorie A dans l'ensemble de la France métropolitaine (-1,5 %) est même plus importante que celle observée au niveau régional (-0,4 %). Pour le total des catégories A, B, C, les deux évolutions sont similaires (-0,4 % pour le Centre-Val de Loire et -0,3 % pour la France métropolitaine).

La situation est moins homogène au niveau infrarégional, mais on retrouve globalement les mêmes disparités départementales pour la catégorie A et l'ensemble des catégories A, B, C : au cours de 2018, les hausses en Indre-

et-Loire et dans le Loiret contrastent avec les baisses observées dans les autres départements de la région. De manière plus détaillée, le Cher bénéficie de la plus forte diminution pour la catégorie A (-3,5 %) entre fin 2017 et fin 2018 tandis que le Loiret pâtit de l'augmentation la plus notable (+1,7 %). Pour le total des catégories A, B, C, ce sont respectivement le Loir-et-Cher (-1,9 %) et l'Indre-et-Loire (+0,7 %) qui sont situés à ces deux extrêmes.

En revanche, l'amélioration au dernier trimestre 2018 se retrouve quasiment partout (à l'exception d'une très légère augmentation en Eure-et-Loir limitée à la seule catégorie A) au sein du Centre-Val de Loire.

Nombre de demandeurs d'emploi dans les départements du Centre-Val de Loire

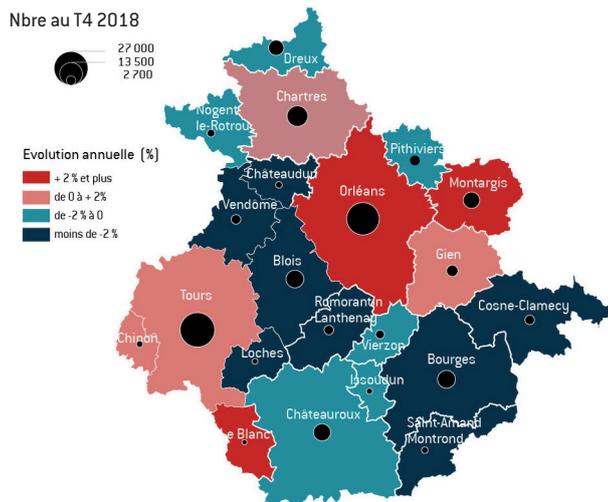
	4ème trimestre 2018		4ème trimestre 2017		Evolution annuelle (%)	
	Cat. ABC	Cat. A	Cat. ABC	Cat. A	Cat. ABC	Cat. A
Cher	25 150	15 560	25 590	16 130	-1,7	-3,5
Eure-et-Loir	35 840	21 490	35 960	21 560	-0,3	-0,3
Indre	17 870	10 550	18 120	10 630	-1,4	-0,8
Indre-et-Loire	52 840	29 420	52 460	29 360	0,7	0,2
Loir-et-Cher	26 300	14 140	26 820	14 600	-1,9	-3,2
Loiret	60 570	35 200	60 390	34 600	0,3	1,7
Centre-Val de Loire	218 560	126 370	219 350	126 880	-0,4	-0,4
France métro.	5 605 600	3 416 100	5 620 800	3 466 500	-0,3	-1,5

Source : Pôle emploi-Dares, STMT - Données CVS-CJO

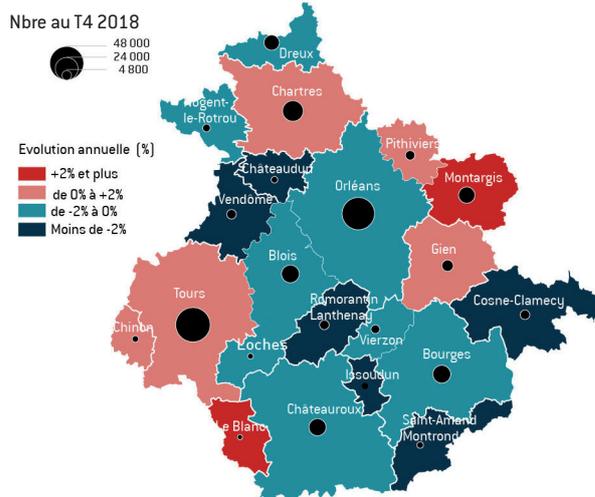
À un niveau géographique plus fin, les évolutions sont très disparates entre les zones d'emploi de la région, en particulier pour les demandeurs d'emploi de catégorie A. Des baisses de plus de 6 % du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A entre fin 2017 et fin 2018 dans les zones d'emploi de Cosne-Clamecy et de Saint-Amand-Montrond contrastent ainsi avec une hausse de plus de 6 % dans la zone d'emploi de Le Blanc. Plus globalement, les zones d'emploi où le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté au cours de 2018 sont essentiellement situées sur les franges sud-ouest et nord-est de la région.

Comme au niveau des départements, on retrouve une certaine similarité dans les disparités géographiques par zones d'emploi entre les demandeurs d'emploi de catégorie A et le total de ceux de catégories A, B, C. Pour ces derniers, certaines zones d'emploi se caractérisent également par des diminutions très nettes entre fin 2017 et fin 2018, en particulier Cosne-Clamecy se distingue là aussi par une baisse de plus de 6 %. En revanche, on n'observe pas de hausse aussi forte que pour la catégorie A : seules les zones de Montargis et de Le Blanc pâtissent d'augmentations du nombre de leurs demandeurs d'emploi de catégories A, B, C très légèrement supérieures à 2 %.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de cat. A au cours de l'année 2018



Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de cat. A,B,C au cours de l'année 2018



Calcul des CVS : Pôle emploi Centre Val de Loire - Direccte Centre-Val de Loire

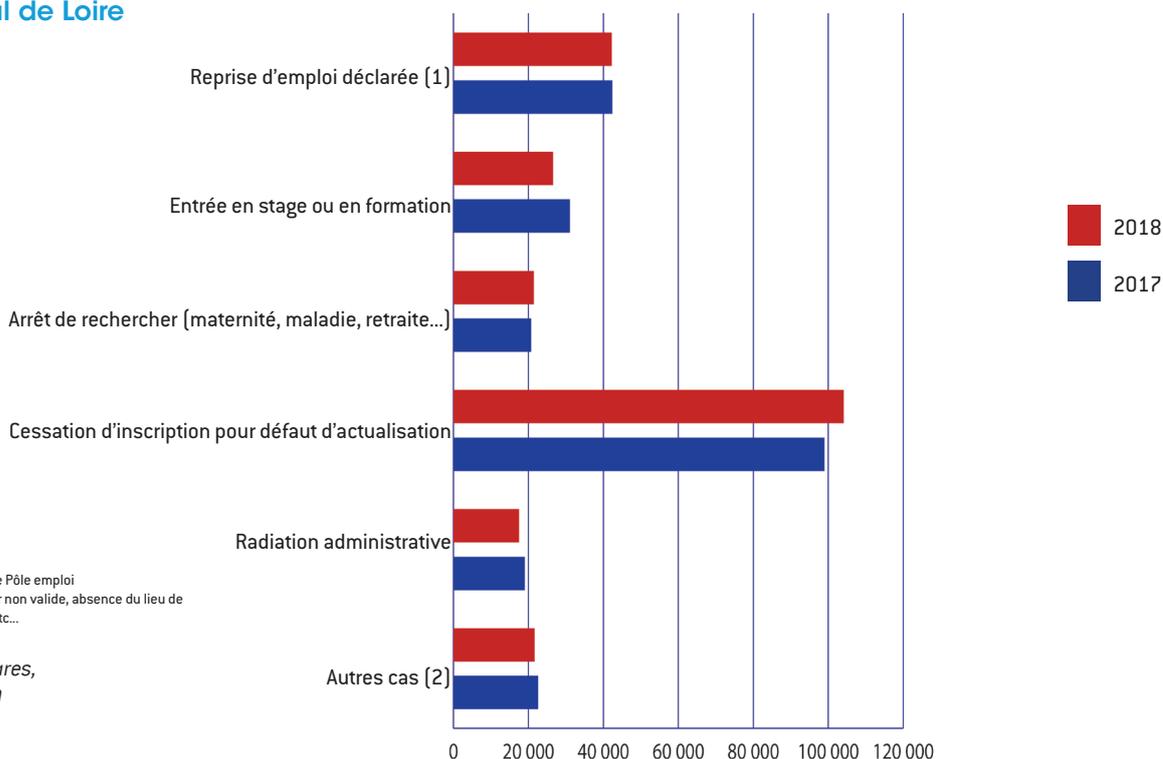
Source : Pôle emploi- Dares, STMT - Données CVS

Légères baisses des inscriptions et des sorties des listes de Pôles emploi en 2018

En Centre-Val de Loire, 233 540 demandeurs d'emploi de catégories A, B, C sont sortis des listes de Pôle emploi au cours de l'année 2018, soit une diminution de 0,5 % par rapport à 2017. La cessation d'inscription pour défaut d'actualisation en constitue le motif le plus fréquent. Au contraire de l'ensemble des sorties, le nombre de personnes concernées par ce motif augmente par rapport à 2017 et atteint 104 120 en 2018, représentant près de 45 % du total des sorties. Il est toutefois délicat d'interpréter ce pourcentage puisque ce motif très disparate regroupe à la fois des personnes qui ont retrouvé un emploi sans le signaler à Pôle emploi, d'autres qui ont abandonné leur recherche d'emploi, mais également un grand nombre de demandeurs d'emploi ayant simplement omis d'actualiser leur situation dans les délais requis.

Parmi les autres sorties des listes, 42 260 personnes ont déclaré avoir repris un emploi en 2018 dans la région. Après deux années consécutives de hausse, ce motif est en légère baisse (-0,3 %) par rapport à 2017. Autre motif fréquent, les entrées en stage ou en formation ont concerné 26 570 demandeurs d'emploi en Centre-Val de Loire en 2018. Il s'agit de leur deuxième année consécutive de baisse. Ces entrées en formation avaient cependant très fortement augmenté en 2016, suite à la mise en place d'un plan national de 500 000 actions de formation supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi cette même année.

Sorties des listes de Pôle emploi des demandeurs d'emploi de cat. A, B, C en Centre-Val de Loire



(1) Uniquement celles connues de Pôle emploi

(2) Déménagement, titre de séjour non valide, absence du lieu de résidence supérieure à 35 jours, etc...

Source : Pôle emploi-Dares, STMT-Données CVS-CJO

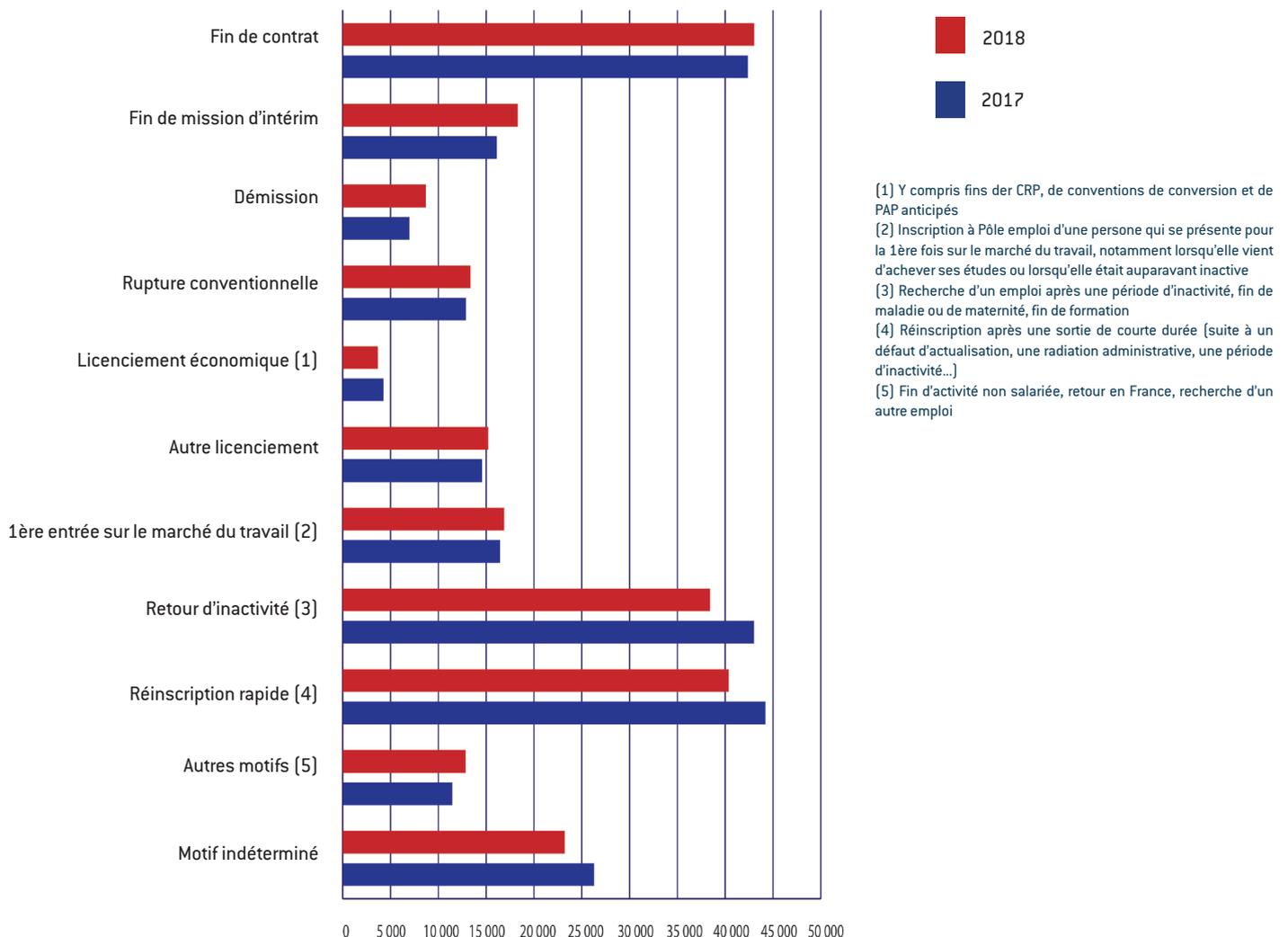
Réciproquement, 234 030 personnes se sont inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C en Centre-Val de Loire au cours de l'année 2018. Comme pour les sorties, cela représente une légère baisse (-1,9 %) par rapport à 2017. La liste des motifs de ces inscriptions a été enrichie par rapport à celle publiée dans le bilan de l'an dernier, permettant d'en améliorer l'analyse¹.

En particulier, il est désormais possible de comptabiliser les demandeurs d'emploi se réinscrivant très rapidement sur les listes après une sortie de courte durée (suite à un oubli d'actualisation par exemple). En Centre-Val de Loire, ce motif de réinscription rapide a concerné 40 350 demandeurs d'emploi en 2018, ce qui tend à nuancer le nombre très élevé de cessations d'inscription pour défaut d'actualisation.

Parmi les autres motifs d'inscription à Pôle emploi, la fin d'un contrat de travail (en CDD en particulier) en constitue le plus fréquent : 43 040 personnes sont concernées dans la région en 2018, soit 1,6 % de plus qu'en 2017. Si on y ajoute les licenciements (économiques ou non), les fins de mission d'intérim, les ruptures conventionnelles et les démissions, ce sont 102 310 personnes (soit près de 44 % de l'ensemble des entrées sur les listes) auparavant en emploi qui se sont inscrites à Pôle emploi en Centre-Val de Loire au cours de 2018. Parmi les autres motifs, la recherche d'un emploi après une période d'inactivité, une fin de maladie ou de formation concerne au total 38 420 personnes dans la région en 2018.

¹ Voir la note de la Dares et de Pôle emploi : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/note_refonte_motifs_inscriptions.pdf

Inscriptions à Pôle emploi en catégories A, B, C en Centre-Val de Loire



Source : Pôle emploi - Dares
STMT - Données CVS-CJO

Deux tiers des offres d'emploi en 2018 proposent des contrats durables

Depuis plusieurs années, les offres d'emploi diffusées par Pôle emploi (définitions) ne se limitent plus à celles qui y sont déposées par les employeurs, mais comprennent également les offres transmises par un grand nombre de partenaires. Ceux-ci sont la plupart du temps des « jobboards », c'est-à-dire des sites internet affichant des offres d'emploi (pour en savoir plus).

Au total, ce sont près de 272 000 offres d'emploi qui ont été ainsi diffusées par Pôle emploi en Centre-Val de Loire en 2018. Les deux tiers d'entre elles proposent des contrats dits durables (CDI ou CDD de plus de 6 mois). Cette proportion est même légèrement plus élevée au niveau régional que dans l'ensemble de la France métropolitaine.

En Centre-Val de Loire, les offres d'emploi diffusées concernent en premier lieu des métiers du commerce (15,5 % du total des offres) et de l'industrie (14,6 %). Ces deux familles de métiers sont d'ailleurs plus fortement représentées en région qu'au niveau national. Même si leur poids est un peu plus faible, les métiers du transport-logistique bénéficient eux aussi de cette sur-représentation régionale : ils représentent 9,8 % des offres diffusées en 2018 en Centre-Val de Loire contre 8,2 % en France métropolitaine.

Offres d'emploi diffusées par Pôle emploi en 2018 par type de contrat

	Centre-Val de Loire		France métropolitaine
	Nombre	Part (%)	Part (%)
Emplois durables (CDI et CDD de plus de 6 mois)	179 842	66,1	65,1
Emplois temporaires (CDD de 1 à 6 mois)	31 892	11,7	12,8
Emplois occasionnels (moins d'un mois)	3 759	1,4	1,8
Emplois spécifiques (intermittents du spectacle, intérim, saisonniers)	56 4174	20,8	20,3
Total des offres d'emploi diffusées	271 967	100,0	100,0

Source : Pôle emploi, offres transmises par les partenaires et offres déposées à Pôle emploi - Données brutes

Offres d'emploi diffusées par Pôle emploi en 2018 par métier

	Centre-Val de Loire		France métropolitaine
	Nombre	Part (%)	Part (%)
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	5 608	2,1	1,9
Art et façonnage d'ouvrages d'art	255	0,1	0,1
Banque, assurances et immobilier	8 926	3,3	2,7
Commerce, vente et grande distribution	42 138	15,5	14,5
Communication, média et multimédia	1 663	0,6	0,8
Construction, bâtiment et travaux publics	23 850	8,8	9,4
Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation	18 700	6,9	7,8
Industrie	39 732	14,6	11,5
Installation et maintenance	21 235	7,8	7,1
Santé	12 200	4,5	4,4
Services à la personne et à la collectivité	33 365	12,3	14,6
Spectacle	391	0,1	0,3
Support à l'entreprise	37 282	13,7	16,6
Transport et logistique	26 622	9,8	8,2
Total des offres d'emploi diffusées	271 967	100,0	100,0

Source : Pôle emploi, offres transmises par les partenaires et offres déposées à Pôle emploi - Données brutes

Une baisse du taux de chômage qui se confirme au 4ème trimestre 2018

Le taux de chômage est défini au niveau national au sens du Bureau International du Travail (BIT) (définitions) : les chômeurs sont les personnes sans activité professionnelle, disponibles pour prendre un emploi et en cherchant activement un. Cette notion, proche de celle définissant les demandeurs d'emploi de catégorie A, est ensuite déclinée au niveau local.

Taux de chômage par département en % de la population active

	4ème trimestre 2018	3ème trimestre 2018	2ème trimestre 2018	1er trimestre 2018	4ème trimestre 2017	Evolution T4 2018/T4 2017 (en point de %)
Cher	9,0	9,4	9,4	9,6	9,3	-0,3
Eure-et-Loir	8,3	8,6	8,5	8,6	8,3	0,0
Indre	8,5	8,8	8,7	8,8	8,5	0,0
Indre-et-Loire	7,9	8,2	8,2	8,2	8,0	-0,1
Loir-et-Cher	7,3	7,7	7,7	7,7	7,5	-0,2
Loiret	8,6	8,8	8,6	8,6	8,4	0,2
Centre-Val de Loire	8,3	8,6	8,5	8,5	8,3	0,0
France métropolitaine	8,5	8,8	8,8	8,9	8,6	-0,1

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

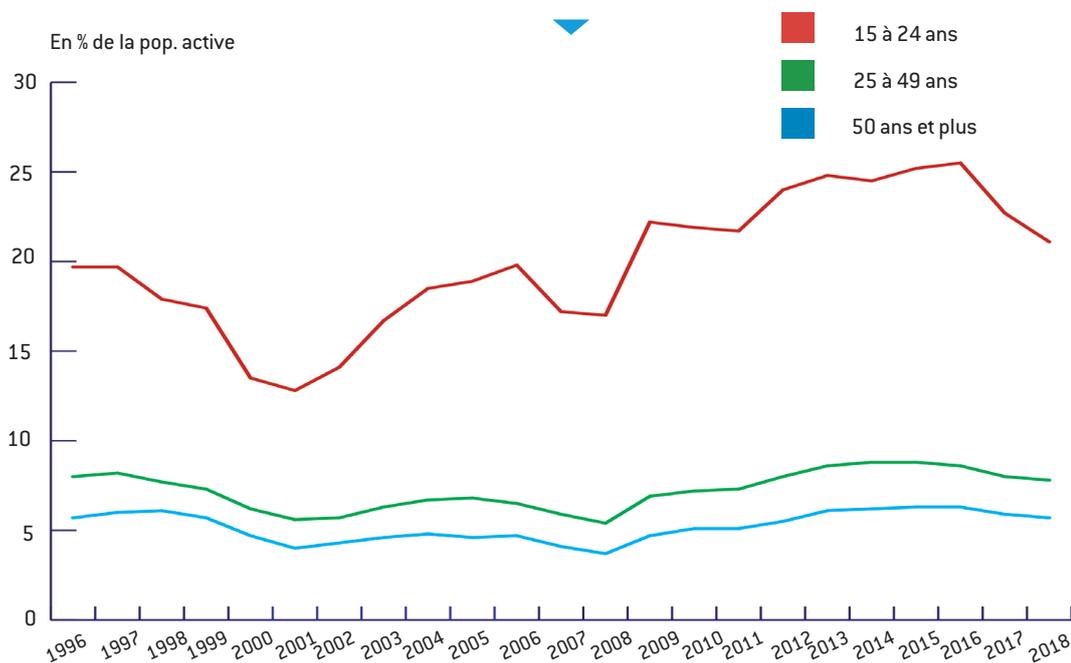
Sur le long terme, le taux de chômage est sur une tendance globale de forte diminution, en Centre-Val de Loire comme en France métropolitaine. Dans la région, il s'établit à 8,3 % fin 2018, alors qu'il culminait à 9,8 % au deuxième trimestre 2015. L'évolution sur le court terme a cependant été moins régulière : le taux de chômage en Centre-Val de Loire a d'abord légèrement ré-augmenté début 2018, avant de repartir nettement à la baisse au dernier trimestre, retrouvant ainsi son niveau d'un an auparavant.

Si l'amélioration de long terme concerne tous les départements de la région, l'évolution en 2018 est moins homogène : sur l'ensemble de l'année, le taux de chômage diminue dans le Cher, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher, alors qu'il augmente dans le Loiret.

Toutefois, tous les départements terminent l'année 2018 sur une baisse du taux de chômage au quatrième trimestre. Cette amélioration généralisée de fin d'année est cohérente avec celle observée pour les demandeurs d'emploi.

Au niveau régional, toutes les classes d'âge bénéficient de cette diminution globale du taux de chômage sur le long terme. Comme pour les demandeurs d'emploi, ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui en profitent le plus, avec en particulier une baisse du taux de chômage de 4,4 points entre 2016 et 2018. Toutefois, cette population reste de loin la plus touchée, en proportion, par le chômage, avec un taux s'élevant à 21,1 % en 2018, contre 7,8 % pour les 25-49 ans et 5,7 % pour les 50 ans et plus.

Taux de chômage en Centre-Val de Loire par classe d'âge



Source : Insee, Taux de chômage localisé

Moins de consommation d'activité partielle dans tous les départements

Lorsqu'une entreprise fait face à des difficultés conjoncturelles de nature économique ou à la suite d'une catastrophe naturelle, elle a la possibilité d'avoir recours à l'activité partielle (définitions). L'entreprise peut ainsi réduire ou suspendre temporairement l'activité de tout ou partie de ses salariés. Elle doit verser une indemnité aux salariés concernés par ces heures chômées en remplacement de leur salaire, mais reçoit en contrepartie une allocation de la part de l'État et de l'Unédic. Ce dispositif permet donc d'éviter les licenciements qui pourraient résulter de la baisse brutale de l'activité de l'entreprise.

En Centre-Val de Loire, les entreprises ont consommé 304 120 heures d'activité partielle en 2018, soit 37,9 % de moins qu'en 2017.

Cette baisse n'a pas été ponctuelle, mais s'est au contraire étendue tout au long de l'année : chaque trimestre de 2018, la consommation d'heures d'activité partielle a ainsi été moindre que le trimestre correspondant de 2017.

Par ailleurs, la baisse globale sur l'année 2018 a concerné tous les départements de la région, son amplitude variant de -24,4 % dans le Loiret à -57,3 % dans le Loir-et-Cher.

	2018	2017	Evolution 2018/2017(en %)
Cher	36 104	56 387	-36,0
Eure-et-Loir	71 785	123 098	-41,7
Indre	38 310	53 362	-28,2
Indre-et-Loire	63 874	100 321	-36,3
Loir-et-Cher	31 430	73 674	-57,3
Loiret	62 616	82 783	-24,4
Centre-Val de Loire	304 119	489 625	-37,9

Source : Dares

La hausse de l'emploi intérimaire ralentit en 2018...

Sur l'ensemble de l'année 2018, le travail temporaire représente 36 540 emplois en équivalent temps plein (ETP) (définitions) en Centre-Val de Loire.

Très sensibles à la conjoncture économique, ces emplois intérimaires sont en hausse de 2,9 % par rapport à 2017. Cette évolution récente reste toutefois assez modeste par rapport à la nette augmentation de 15,9 % entre 2016 et 2017. Elle est aussi plus faible que celle observée au niveau national (+6,2 % pour la France métropolitaine en 2017 et 2018).

Ce ralentissement régional provient en particulier de la forte diminution constatée dans l'un des principaux secteurs employeurs d'intérimaires du Centre-Val de Loire : le transport-entrepôt qui a perdu 4,8 % d'ETP entre 2017 et 2018.

Cette baisse sectorielle concerne en premier lieu le Loiret, qui est ainsi le seul département de la région à subir une perte globale d'emploi intérimaire.

Au niveau régional, le travail temporaire augmente en revanche fortement dans d'autres secteurs, comme le commerce (+9,4 % d'ETP entre 2017 et 2018) ou les services administratifs et de soutien (+40,1 % d'ETP).

... Comme celle des déclarations préalables à l'embauche

Avant d'embaucher un salarié, tout employeur doit passer par une procédure de déclaration préalable à l'embauche (DPAE) (définitions).

L'évolution de ces DPAE constitue ainsi un indicateur avancé de l'évolution de l'emploi.

Sur l'ensemble de l'année 2018, le nombre de DPAE (hors emplois intérimaires) s'élève à 725 360 en région Centre-Val de Loire, en hausse de 1,1 % par rapport à 2017.

Cependant, cette évolution représente là aussi un ralentissement en comparaison de la forte augmentation de 5,2 % entre 2016 et 2017.

Ces DPAE concernent dans leur grande majorité (92 % en 2018) le secteur tertiaire, et plus particulièrement les activités de services administratifs et de soutien (104 050 DPAE dans la région en 2018), l'hébergement-restauration (106 000) et l'action sociale et hébergement médico-social (120 370).

Ce dernier bénéficie d'ailleurs de la plus forte hausse (+3 250 DPAE) de l'ensemble des secteurs par rapport à 2017, suivi par le commerce (+2 410).

Les réformes des politiques de l'emploi se poursuivent en 2018

Depuis janvier 2018, un nouveau dispositif de contrat aidé a été mis en place dans le secteur non marchand : le Parcours emploi compétences (PEC) (définitions). Le PEC vise à remplacer d'autres dispositifs tels que le Contrat unique d'insertion et l'Emploi d'avenir (définitions). Par rapport à ces derniers, il résulte de la volonté de faciliter l'accès à la formation et de fournir un accompagnement tout au long du parcours. L'objectif d'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail s'en trouve ainsi renforcé. Presque 3 000 PEC ont été signés en Centre-Val de Loire au cours de l'année 2018.

Autre dispositif de contrat aidé, l'Insertion par l'activité économique (IAE) (définitions) s'adresse spécifiquement aux publics rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières (en termes d'âge, d'état de santé, de précarité). Les structures de l'IAE peuvent avoir différentes formes (établissement public, association à but non lucratif, entreprise du secteur marchand, entreprise d'intérim), mais ont toutes une finalité essentiellement sociale.

Elles fournissent un accompagnement aux salariés en insertion et, en contrepartie, sont subventionnées par l'État et les collectivités locales. 8 500 salariés sont entrés en insertion dans une IAE en 2018 au niveau régional, soit une légère baisse par rapport à l'année 2017.

Les entrées dans les dispositifs de formation en alternance sont en revanche en augmentation en Centre-Val de Loire, tant pour les Contrats d'apprentissage que pour les Contrats de professionnalisation (définitions).

Le Contrat d'apprentissage s'inscrit dans le cadre de la formation initiale et permet d'obtenir un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique. Promulguée en septembre 2018, la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel cherche à soutenir le développement des Contrats d'apprentissage, en simplifiant les démarches des entreprises et en facilitant l'accès des jeunes à ce dispositif. Sur l'ensemble de l'année, plus de 13 700 jeunes sont ainsi entrés en apprentissage dans une entreprise de la région, soit 1,8 % de plus qu'en 2017.

Le Contrat de professionnalisation s'inscrit dans le cadre de la formation continue et permet d'obtenir une qualification professionnelle. Près de 5 200 personnes ont débuté un de ces contrats en Centre-Val de Loire en 2018, ce qui représente une hausse de 13,3 % par rapport à 2017.

Le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (définitions) a été mis en place en août 2016 en remplacement du Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS). Cet accompagnement des jeunes au sein des missions locales alterne des périodes de formation et des périodes de mise en situation professionnelle. En complément du PACEA, les jeunes connaissant une situation de grande précarité peuvent bénéficier de la Garantie jeunes (définitions). Ils sont alors accompagnés de manière plus intensive et reçoivent une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi. En Centre-Val de Loire, près de 9 900 jeunes ont contractualisé un PACEA en 2018, dont 3 350 assortis d'une Garantie jeunes. Si le total des PACEA n'a augmenté que légèrement par rapport à 2017 (+0,6 %), la Garantie jeunes connaît une nette hausse de 8,5 %.

Nombre d'entrées dans les principales mesures d'accompagnement et d'aide à l'emploi



	2018	2017	Evolution 2018/2017 (en %)
Mesures d'aide à l'emploi	30 448	36 475	-16,5
Contrats aidés	11 527	18 408	-37,4
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats uniques d'insertion - Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	2 987	6 954	-57,0
Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	20	985	-98,0
Emplois d'avenir	17	1 601	-98,9
Insertion par l'activité économique (IAE)	8 503	8 868	-4,1
Contrats en alternance	18 921	18 067	4,7
Contrats d'apprentissage	13 732	13 489	1,8
Contrats de professionnalisation	5 189	4 578	13,3
Mesures d'accompagnement des jeunes	9 866	9 804	0,6
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	9 866	9 804	0,6
dont Garantie jeunes	3 352	3 090	8,5

Note : les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats

Sources : ASP ; I-MILO ; Chambres consulaires ; Dares - Extraction en octobre 2019

Pour en savoir plus

Direccte Centre-Val de Loire

[Données trimestrielles sur les demandeurs d'emploi](#)
[Direccte Indicateurs mensuel sur l'emploi intérimaire](#)
[Bilan du travail temporaire 2018](#)

Ministère du travail

[Le Parcours emploi compétences \(PEC\)](#)
[Le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie \(PACÉA\)](#)
[La Garantie jeunes](#)

Pôle emploi Centre-Val de Loire

[Les partenaires de Pôle emploi](#)

Insee Centre-Val de Loire

[Bilan économique 2018](#)

Sources et définitions

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

Les évolutions mensuelles de ces différentes catégories sont très volatiles et difficiles à interpréter. Conformément aux préconisations nationales de la Dares et de Pôle emploi, la Direccte Centre-Val de Loire ne publie donc plus de données sur les demandeurs d'emploi chaque mois, mais à un rythme trimestriel depuis début 2018. Dans ces publications trimestrielles comme dans le présent bilan annuel, les nombres de demandeurs d'emploi correspondent ainsi à des effectifs moyens sur un trimestre.

De plus, les données sont corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO), permettant ainsi une analyse de l'évolution infra-annuelle de la demande d'emploi.

Méthodologie : Site internet de la Dares, [Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)

Offres d'emploi diffusées par Pôle emploi

Les employeurs déposent des offres à Pôle emploi qui les diffuse ensuite auprès des demandeurs d'emploi. Toutefois, de nombreux sites internet d'emploi (« jobboards ») se développent depuis plusieurs années. Ces autres acteurs sont parfois spécialisés dans certains secteurs d'activité ou certaines catégories socioprofessionnelles (l'emploi des cadres par exemple). La part de marché de Pôle emploi peut donc varier fortement selon les secteurs d'activité ou les catégories socioprofessionnelles. De manière à refléter le marché du travail dans son ensemble, Pôle emploi met en place des partenariats avec un nombre croissant de ces sites d'emploi et rediffuse les offres transmises par ces partenaires.

Les données de la présente publication correspondent à l'ensemble des offres diffusées par Pôle emploi, celles directement déposées par les employeurs, mais aussi celles transmises par les partenaires.

Taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Définie au niveau national, la notion de taux de chômage au sens du BIT a été adaptée au niveau local (région, département et zone d'emploi). On parle alors de taux de chômage localisé.

Remarque : Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi (et inversement).

Activité partielle

Le dispositif de l'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. L'indemnisation, assurée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État et l'Unédic. Avant de pouvoir placer ses salariés en activité partielle, l'entreprise doit effectuer une demande d'autorisation auprès de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) dont relève géographiquement son établissement.

Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)

L'Urssaf recense les intentions d'embauche de tout salarié au sens du droit du travail, quelles que soient la nature et la durée du contrat. Sont exclus les particuliers employeurs à domicile, les stagiaires avec convention de stage, les vendeurs à domicile, les salariés dont l'embauche est réalisée à l'étranger. Le champ exclut également les déclarations adressées à la Mutualité Sociale Agricole par les entreprises relevant de ce régime.

Intérim

Depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques d'intérim. Elle se substitue ainsi à la source historique, les relevés mensuels de mission adressés à Pôle emploi par les établissements de travail temporaire. À partir de cette information mensuelle, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent désormais les contrats à durée indéterminée (CDI) intérimaires.

Méthodologie : Site internet de la Dares, [Note de révision des séries de l'emploi intérimaire](#)

Emplois intérimaires en équivalent temps plein (ETP)

Volume total de travail effectué par les intérimaires rapporté au volume de travail effectué par une personne travaillant à temps plein.

Les différentes formes d'emplois aidés en 2017 et 2018

Jusqu'en 2017, le contrat unique d'insertion (CUI) a pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et d'un contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand. Les emplois d'avenir ont pour objectif de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans emploi, peu ou pas qualifiés, et de leur donner accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable.

À partir de janvier 2018, les emplois aidés sont transformés en Parcours emploi compétences (PEC) et sont uniquement prescrits dans le cadre de CUI-CAE dans le secteur non marchand.

Parcours emploi compétences (PEC)

Les PEC sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail. L'objectif de durée d'un parcours est de 12 mois et le salarié en PEC bénéficie tout au long de son contrat d'un accompagnement de son conseiller référent. La prescription du PEC se fait en faveur des employeurs du secteur non-marchand, sélectionnés en fonction des critères suivants : le poste doit permettre de développer la maîtrise de comportements professionnels et de compétences techniques qui répondent à des besoins du bassin d'emploi ou qui sont transférables à d'autres métiers qui recrutent ; l'employeur doit démontrer une capacité à accompagner au quotidien la personne ; l'employeur doit permettre l'accès à la formation et à l'acquisition de compétences.

L'insertion par l'activité économique (IAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion (EI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ou les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) signent des conventions avec l'État qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, technologique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage était auparavant réservé aux jeunes de 16 à 25 ans révolus ayant satisfait à l'obligation scolaire. Depuis la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, il est désormais possible d'entrer en apprentissage jusqu'à 29 ans révolus.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, ainsi qu'aux bénéficiaires de certaines allocations. Il s'agit d'un contrat de travail du secteur privé, en alternance, à durée déterminée ou indéterminée et incluant une action de professionnalisation. Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation. Les bénéficiaires sont rémunérés selon leur âge et leur niveau de formation.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Créé en août 2016, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs. Chaque phase d'accompagnement peut comporter des périodes de formation, des périodes de mise en situation en milieu professionnel, des actions spécifiques dans le cadre de l'accompagnement social et professionnel, des actions portées par d'autres organismes susceptibles de contribuer à l'accompagnement.

Garantie jeunes

La Garantie jeunes s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans en situation de précarité, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude. Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ces jeunes sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi. La Garantie jeunes constitue désormais une modalité spécifique du PACEA : aucun jeune ne peut entrer en Garantie jeunes sans avoir simultanément ou au préalable intégré un PACEA.